



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, dimanche le 22 mars 2015 à 9h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin, Sylvie Drouin et Annie Breau formant la totalité des membres du conseil.

Madame Christine Genest, future directrice générale et secrétaire-trésorière agit comme secrétaire de l'assemblée

Tous les membres du conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Le maire fait un compte-rendu de la rencontre du groupe d'analyse multidisciplinaire en service de santé, concernant le maintien des services actuels au CLSC de Saint-Ubalde, suite au départ à la retraite du Dr Berlinguet prévu au 31-12-2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-03-57

MAINTENIR LES SERVICES ACTUELS DU CLSC DE SAINT-UBALDE

Attendu que le CLSC de St-Ubalde est un point de chute important du CSSS de Portneuf pour le Nord-Ouest du comté depuis 1978.

Attendu que le Dr Hélène Berlinguet envisage actuellement après 35 années de service de prendre sa retraite au 31-12-2015.

Attendu que le départ du Dr Hélène Berlinguet forcera environ 1000 patients à s'inscrire sur le registre de patients orphelins.

Attendu que les patients du Dr Berlinguet n'auront pas de médecins attitrés pendant une période indéterminée.

Attendu que suite à d'autres départs de médecins dans Portneuf au cours des dernières années, plusieurs patients sont encore inscrits au registre de patients orphelins.

Attendu que les services de santé doivent prioriser l'attribution d'un médecin en regard avec la date d'inscription du patient orphelin au registre.

Attendu qu'il est évident que le système de santé actuel n'arrive pas à combler la demande des patients orphelins inscrits au registre.

Attendu que dans une lettre adressée à la municipalité de St-Ubalde, le CSSS de Portneuf s'engageait à ce que les dossiers des patients traités au CLSC de St-Ubalde avant le départ du Dr Berlinguet restent au CLSC de St-Ubalde après ce départ.

Attendu que la municipalité est extrêmement inquiète quant aux services de santé qui seront offerts au CLSC suite à ce départ.



Attendu que la municipalité de St-Ubalde a mis en place un «groupe d'analyse multidisciplinaire en service de santé» pour lui soumettre des suggestions afin d'assurer les services à compter du 1^{er} janvier 2016 au CLSC de St-Ubalde.

Attendu que ce groupe a analysé la conséquence possible de cette situation en devenir et a proposé à la municipalité différentes approches qui permettraient de maintenir l'intégralité des services offerts actuellement au CLSC de St-Ubalde à partir du 1^{er} janvier 2016.

Attendu que le CSSS de Portneuf sera aboli et que tous ses établissements et services offerts seront sous la responsabilité administrative du futur Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale(CIUSS-CN).

Attendu que lundi le 23 mars 2015 aura lieu le dernier conseil d'administration du CSSS de Portneuf.

Il est proposé et unanimement résolu;

Que la municipalité de St-Ubalde demande au CIUSSS-CN une rencontre exploratoire dans les 90 jours suivant sa création concernant les services offerts à partir du 1^{er} janvier 2016 au CLSC de St-Ubalde.

Il est aussi proposé et unanimement résolu;

Que la municipalité de St-Ubalde demande au conseil d'administration du CSSS de Portneuf dans le cadre de leur conseil d'administration tenue à 17h30, au Centre d'hébergement Donnacona, lundi le 23 mars 2015, de recevoir cette résolution, d'en prendre acte et de s'engager à la transférer au CIUSSS dès sa formation ou auprès de tout autre organisme public désigné par le ministre en remplacement du CSSS de Portneuf.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE COURS D'ANGLAIS À L'ÉCOLE LA MORELLE

Après discussion, les membres du conseil ont convenu qu'il serait préférable de ne pas donner suite à cette demande provenant de l'école La Morelle.



RÉSOLUTION NO. 2015-03-58

FIN DE LA SESSION

Il est proposé et unanimement résolu

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim



Pierre Saint-Germain
Maire

